



TEXTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

LES CHIFFRES CLEF DU BUDGET PRIMITIF 2010

Intervention de Madame Antoinette Scherer

Première Adjointe au Maire chargée des Finances et de l'Administration Générale

L'adoption du budget primitif 2010 se traduit par 7 projets de délibération qui sont soumis ce soir au vote de notre assemblée.

Mon propos sera de vous présenter **les chiffres clefs des propositions budgétaires 2010**

Un cadre budgétaire qui évolue

Le nouveau pacte communautaire voté fin 2008 avait prévu le transfert de la compétence assainissement au 01 janvier 2010.

Le Conseil Municipal d'Annonay a courant 2009 décidé de gérer en Régie le service de l'eau.

Ces 2 évènements nous amènent naturellement à modifier notre environnement budgétaire avec la « **disparition** » en 2010 du budget annexe de l'Assainissement et la création d'un budget annexe spécifique à la Régie Municipale de l'Eau en substitution du budget annexe de l'eau relatif à la gestion de ce service en affermage.

Une délibération vous est proposée fixer le nouveau cadre budgétaire 2010 et préciser les modalités de clôture du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de l'eau qui gèrera ce service par la voie de l'affermage

Les taux d'imposition 2009 seront reconduits en 2010

Nous avons connu en 2009 une profonde modification dans l'architecture de nos ressources fiscales avec le transfert de notre taxe professionnelle à la COCOBA.

Notre ressource fiscale s'appuie désormais sur les seuls impôts ménage.

L'Etat vient de notifier à la Commune les bases prévisionnelles d'imposition 2010 et le maintien des taux d'imposition 2009 assure au budget une ressource de **7.960.517,00 €**

Cette recette, qui est en augmentation de + 2,14 % (soit + 167.000,00 €), doit sa progression à la seule évolution de la matière imposable.

Les bases d'imposition 2010 progressent globalement de 2,35 % par rapport à 2009, mais cette progression est moins importante que l'année dernière:

- + 2,53 % pour la TH (contre 3,32 % en 2009)
- + 2,16 % pour le Foncier bâti (contre 3,81 % en 2009)
- + 13,64 % pour le Foncier non-bâti (6,64 % en 2009)

Les bases de TH représentent 43% de l'ensemble des bases en 2010 contre 57 % pour le Foncier Bâti : ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

Par délibération nous proposerons à l'assemblée de maintenir en 2010 les taux d'imposition 2009, à savoir :

- **Taxe d'Habitation : 22,17 %**
- **Foncier Bâti : 27,39 %**
- **Foncier Non-Bâti : 103,89 %**

L'équilibre général de la section de Fonctionnement

Pour mémoire le budget 2009 était un budget de transition :

1. *En raison d'une part des équipements et des masses financières transférées à la Communauté de Communes*
2. *En raison d'autre part de l'institution d'une période transitoire au cours de laquelle la Commune d'Annonay a continué de régler des dépenses pour le compte de la CCBA, dépenses ensuite remboursées par l'EPCI : l'ensemble de ces mouvements financiers étant bien entendu budgétaires*

Le Budget 2010 est de ce point de vue davantage centré sur les dépenses et recettes propres à la commune, même si des mouvements financiers subsistent entre la Ville et la CCBA :

1. *Refacturation des interventions des services techniques Ville du cadre de vie et des sports pour la maintenance de des équipements transférés*
2. *Refacturation des charges d'administration générale (finances, commande publique, Ressources Humaines, Informatique), etc...*

Ces données financières ont été validées au moment du calcul du transfert de charges et **la Communauté de Communes en assure bien naturellement le financement par la part de taxe professionnelle abandonnée par la Ville dans le cadre du passage en TPU.**

Pour en revenir au Budget Principal, les crédits ouverts en section de fonctionnement s'élèvent à 21,37 M €.

Les dépenses réelles de fonctionnement

- Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) en représentent 39 %

Les recettes réelles de fonctionnement

- Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent 65 % des recettes réelles de fonctionnement
- Les dotations de l'Etat et les participations en représentent 26 %
- Les remboursements sur rémunérations, les produits des services et produits des locations assurent les 8 % restants

La section de fonctionnement – dotations aux amortissements compris - dégage **une capacité d'autofinancement de 1,66 M€** au profit de la section d'investissement.

L'évolution de l'endettement

L'annuité des emprunts 2010 s'élèvera environ 2,8 M € dont environ 2,2 M€ de remboursement de capital

Par rapport à l'annuité effectivement mandatée en 2009 elle baisse d'environ 0,3 M€ à la faveur de taux d'intérêts relativement bas.

L'encours de la dette est également en baisse puisqu'en 2009 nous avons remboursé 2,3 M € et mobilisé 1 M € d'emprunt : emprunt qui figure d'ailleurs en restes à réaliser 2009, qui a été encaissé début 2010 et dont la 1^{ère} échéance ne sera prélevée qu'en 2011.

Enfin nous **avons inscrit en section d'investissement pour l'exercice 2010 un emprunt d'équilibre de 2,45 M€** qui sera mobilisé en fonction des nécessités de l'exécution budgétaire 2010

Les dépenses et recettes d'équipement

En préambule je voudrais souligner que nous avons repris par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 : reprise qui impact la seule section d'investissement à travers l'affectation du résultat de fonctionnement, le report du résultat d'investissement et l'intégration des restes à réaliser sur dépenses et recettes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier lors de la présentation du compte administratif 2009 et je vais donc m'attacher à ne parler que des mesures nouvelles portées au BP2010.

Les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 6,76 M€

Les crédits de paiement des **opérations inscrites en AP/CP** occupent encore une part importante (**53 %**) :

- 2,36 M € pour l'achèvement de l'opération voie de Deûme
- 1,25 M € pour la rénovation urbaine du quartier du Zodiaque

Les délibérations correspondantes, qui ont pour objet de recalculer la programmation pluriannuelle des crédits de paiement, vous seront proposées au cours de cette séance.

Les subventions d'investissement ont été inscrites pour 1,73 M €, dont 83 % (1,44 M €) sont liées aux opérations inscrites en AP/CP

Les autres subventions d'équipement correspondent aux crédits d'Etat de DGE et aux dossiers financés par le Conseil Général dans le cadre du dispositif Cap Territoire (en particulier les opérations déclarées prioritaire par le Conseil Général comme les travaux dans les bâtiments scolaires)

Les budgets annexes des Affaires Economiques et de la Régie de l'Eau

Concernant le **Budget annexe des Affaires Economiques** pas d'éléments particuliers à relever.

Ce budget, assujetti à la TVA, retrace l'activité de location de salles du château de Déomas et il est équilibré par une subvention du budget principal

Concernant enfin le **Budget Annexe de la régie de l'Eau** il présente une grande nouveauté puisqu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la gestion en régie directe du service de l'eau : il est donc difficilement comparable à celui de 2009 où le service était encore géré en affermage.

Je vais laisser le soin à mon collègue Simon PLENET de vous en présenter les grandes lignes

Merci de votre attention.